

Référence : C.N.311.2022.TREATIES-XXVII.7.d (Notification dépositaire)

ACCORD DE PARIS
PARIS, 12 DÉCEMBRE 2015

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD : APPLICATION
TERRITORIALE À L'ÉGARD DE GIBRALTAR ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 23 septembre 2022.

(Original : anglais et français)

... le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étend par la présente l'application de la ratification de l'Accord par le Royaume-Uni au territoire de Gibraltar dont le Royaume-Uni assume la responsabilité des relations internationales.

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord considère que l'extension de l'application de l'Accord à Gibraltar prendra effet le jour du dépôt de cette notification...

Le 23 septembre 2022



¹ Voir notification dépositaire C.N.869.2016.TREATIES-XXVII.7.d du 18 novembre 2016 (Ratification : Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).